



L'AGENCE
FRANÇAISE
DE LA SANTÉ
NUMÉRIQUE

Messageries sécurisées de santé

Dossier de presse

Février 2018



L'AGENCE
FRANÇAISE
DE LA SANTÉ
NUMÉRIQUE

Avec le soutien des Ordres professionnels



SOMMAIRE

Présentation.....	5
Historique du projet MSSanté.....	7
L'espace de confiance MSSanté	13
L'espace de confiance MSSanté séduit les professionnels de santé	17
Questions / Réponses	22
Intégrer l'espace de confiance MSSanté : Ils l'ont fait Erreur ! Signet non défini.	



Messageries sécurisées de santé

Présentation

Une grande majorité de professionnels et d'établissements de santé travaillent encore essentiellement par courrier et téléphone. Lorsqu'ils modernisent leurs pratiques, ils échangent donc les données de santé via des services de messagerie « grand public » non sécurisés via leur poste de travail ou leurs équipements mobiles.

Or, en ville ou à l'hôpital, au cabinet ou en déplacement, la messagerie que les professionnels de santé utilisent doit garantir un haut niveau de sécurité et d'interopérabilité. L'objectif est de faciliter la coordination des soins tout en protégeant la vie privée des patients ainsi que la responsabilité professionnelle des praticiens.

Pour apporter une réponse à ces enjeux, l'ASIP Santé a créé, au nom des pouvoirs publics et en concertation avec l'ensemble des Ordres professionnels et des industriels du secteur, un système de messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté.

MSSanté désigne un ensemble de messageries, réservées aux professionnels de santé et du secteur médico-social, développées par différents « opérateurs de messagerie » et intégrées à « l'espace de confiance MSSanté » promu par l'ASIP Santé, au sein duquel les mails peuvent s'échanger en toute sécurité.

Ce système nativement décentralisé organise les échanges entre des opérateurs multiples assurant chacun la responsabilité de leur service. Dès lors qu'il respecte les prérequis de sécurité, d'interopérabilité et de conformité à la loi, tout opérateur de messagerie peut intégrer l'espace de confiance.

À titre de comparaison, les échanges de messagerie « ordinaires » sont eux aussi gérés par de multiples opérateurs : industriels spécialisés (Free, Orange, Yahoo, etc.), services informatiques des employeurs, etc. Tous ces services peuvent être différents en termes de capacité ou de niveau de service et néanmoins communiquer entre eux de façon transparente pour les utilisateurs : pour écrire il suffit de connaître l'adresse de son correspondant, il suffit de partager le même cadre minimal.

Les messageries sécurisées de l'espace de confiance MSSanté fournissent la souplesse des opérateurs traditionnels en ajoutant des pré-requis de sécurité afin de garantir la confidentialité des données échangées.

Conçu en concertation avec les industriels, MSSanté utilise des standards techniques connus, permettant ainsi aux industriels et éditeurs, à partir de développements limités, de proposer des outils sécurisés et communicants, plus riches et plus pratiques, comme cela existe en dehors du monde de la santé.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr



Messageries sécurisées de santé

Historique du projet MSSanté

7 novembre 2012 : première rencontre avec l'ensemble des Ordres professionnels pour proposer le principe d'un système interopérable permettant à l'ensemble des professionnels de disposer de boîtes aux lettres MSSanté.

De novembre 2012 à février 2013 : plus de 80 réunions de concertation pour présenter les principes d'un espace de confiance interopérable de messageries ont été menées avec l'ensemble des acteurs suivants :

- les institutions publiques : CNAMTS, CNSA, Ministère de la santé (DSSIS / DGOS / DSS / DGS), représentants des ARS ;
- les Ordres professionnels : Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens, Sages-Femmes ;
- les syndicats de médecins : CSMF, FMF, MG France, SML ;
- les syndicats d'auxiliaires médicaux et sages-femmes : UNSFF, SNMKR, FFMKR, FNI, SNIIL ;
- les syndicats de pharmaciens : USPO, UNPF ;
- les fédérations hospitalières : FHF (2 réunions dont une avec la commission SI composée de : FHF, LESSIS, SYNTEC, ASIMPAH), FHP, FEHAP, FNLCC, FNEHAD ;
- les établissements de santé / directeurs des systèmes d'information (DSI) des centres hospitaliers : trois groupes de travail avec les DSI de CH et une présentation à la conférence des DSI de CH ;
- les établissements de santé / DSI des centres hospitaliers universitaires : 3 groupes de travail avec les DSI de CHU, des interventions à la conférence nationales des DSI de CHU et des réunions avec l'APHP ;
- les industriels spécialistes de la messagerie : Apicem, Cegedim, Compugroup, Enovacom, Inovelan, Microsoft, Orange et SQLI (aujourd'hui IDOin) ;
- les fédérations d'industriels : LESSIS et FEIMA.

Avril 2013 : la CNIL accorde à l'ASIP Santé une autorisation à titre d'expérimentation d'une durée de 2 ans pour la mise en place d'un service de messagerie sécurisée de santé.

Juin 2013 : ouverture en bêta test du service MSSanté des Ordres professionnels opéré par l'ASIP Santé. Les 8 premiers noms de domaines de l'espace de confiance sont créés : @chirurgien-dentiste.mssante.fr, @infirmier.mssante.fr, @masseur-kinesitherapeute.mssante.fr, @medecin.mssante.fr, @pedicure-podologue.mssante.fr, @pharmacien.mssante.fr, @sage-femme.mssante.fr et @pro.mssante.fr

Septembre 2013 : suite à sa mise en concertation, publication du dossier des spécifications fonctionnelles et techniques (DSFT) pour devenir opérateur de messagerie sécurisée de santé. Ce document donne les règles techniques et fonctionnelles à suivre par un opérateur pour rejoindre l'espace de confiance MSSanté.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Décembre 2013 : suite à sa mise en concertation, publication du dossier des spécifications techniques (DST) pour clients de messagerie. Ce document présente aux éditeurs de clients de messagerie (comme les logiciels des professionnels de santé libéraux) les interfaces mises en place par l'ASIP Santé permettant de récupérer les mails sécurisés. Ce document est aussi mis à la disposition des opérateurs de messagerie : il sert d'exemple pour les interfaces pouvant facilement être implémentées par un opérateur.

Décembre 2013 : avec le soutien de la DGOS, l'ASIP Santé débute des travaux avec 15 établissements volontaires pour tester la mise en place d'une messagerie sécurisée MSSanté en établissement. Ces pilotes permettront de bâtir le plan d'accompagnement des établissements de santé qui débutera en janvier 2015. Les 15 pilotes sont le CLCC Becquerel de Rouen, la clinique du Cèdre de Rouen, la clinique Pasteur d'Evreux, le CHU de Rouen, le CHU de Clermont-Ferrand, le CH de Montluçon, le CHRU de Lille, le CH de Lens, le CH de Compiègne-Noyon, le CHU de Montpellier, le CH d'Eaubonne-Montmorency, le CH de Saint-Denis, le Groupe Hospitalier Saint Joseph de Paris, le CH de Sélestat et le CH Loire-Vendée-Océan

Janvier 2014 : la centrale d'achat CAIH lance les travaux avec Microsoft pour proposer à ses établissements adhérents une solution Microsoft Exchange et Microsoft Outlook compatibles avec MSSanté.

Avril 2014 : ouverture de l'espace de confiance aux opérateurs. Les premiers opérateurs sont les établissements pilotes ainsi que deux industriels qui ont mis en place des solutions de messagerie pour les établissements.

Mai 2014 : dans le cadre des expérimentations PAERPA menées par la direction de la Sécurité sociale (DSS) du ministère de la santé, l'ASIP Santé ouvre sur le service qu'elle opère le nom de domaine @social.mssante.fr pour permettre aux acteurs sociaux identifiés dans cette expérimentation de disposer de boîtes aux lettres sécurisées.

Mai 2014 : la fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire (FEIMA) publie un communiqué de presse pour soutenir les interfaces proposées par l'ASIP Santé dans le document des spécifications techniques (DST) client de messagerie.

Juin 2014 : adoption par la CNIL d'une autorisation unique définissant les conditions de mise en œuvre d'une messagerie sécurisée de santé (délibération n°2014-239 du 12 juin 2014 publiée au Journal officiel le 16 juillet 2014). Cette autorisation permettra à l'ASIP Santé de rejoindre le régime de l'autorisation unique (et sortir de l'autorisation délivrée à titre d'expérimentation) et représente une véritable simplification pour l'ensemble des opérateurs de l'espace de confiance et leurs utilisateurs.

Aout 2014 : l'ASIP Santé met à disposition des utilisateurs un client de messagerie Thunderbird gratuit permettant aux utilisateurs de se connecter aux boîtes MSSanté de son service. Le client Thunderbird peut être utilisé par d'autres éditeurs sur leurs services.

Septembre 2014 : la région Lorraine est la première à faire rentrer son service de messagerie régionale dans l'espace de confiance. En mai 2016, 13 autres régions ont rendu leur service de messagerie régionale interopérable avec MSSanté : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Guadeloupe (en test), Limousin, Martinique (en test), Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, la Réunion (en test) et Rhône-Alpes

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Octobre 2014 : l'ASIP Santé propose une application mobile sous Android et iOS pour le service qu'elle opère pour le compte des Ordres. L'application, en plus d'apporter aux utilisateurs la possibilité de consulter leurs mails MSSanté « jusqu'à dans leur poche », a permis de valider avec la CNIL la mise en place d'une authentification forte en mobilité.

Décembre 2014 : publication du décret n°2014-1523 du 16 décembre 2014 au journal officiel du 18 décembre autorisant la création d'un traitement de données de santé à caractère personnel pour le dépistage de la rétinopathie diabétique. Ce décret permet le premier acte de télémedecine facturable et s'appuie sur MSSanté : le médecin ophtalmologiste peut faire une lecture en différée et sans la présence du patient des clichés réalisés par l'orthoptiste et envoyés par une messagerie sécurisée autorisée par la CNIL dans sa délibération du 12 juin 2014.

Décembre 2014 : publication de l'instruction DGOS/PF5/2014/361 du 23 décembre 2014 relative à l'usage de la messagerie sécurisée MSSanté dans les établissements de santé. Les établissements de santé doivent disposer d'une messagerie sécurisée intégrée à l'espace de confiance MSSanté avant le 31 décembre 2015 et envoyer à leurs correspondants de ville les documents de sortie de leurs patients par mails sécurisés.

Janvier 2015 : ouverture des inscriptions aux établissements souhaitant bénéficier de l'accompagnement de l'ASIP Santé sur le site <http://etablissement.mssante.fr>. En mai 2016, 1500 établissements (sur 3000) se sont inscrits dans la démarche d'accompagnement parmi lesquels 27 des 32 CHU et 75% des 600 plus grands établissements de France. L'ASIP Santé a progressivement mis en place une équipe de soutien au déploiement d'une dizaine de personnes pour accompagner ces établissements sur l'année 2015.

Février 2015 : publication du retour d'expérience des 15 établissements de santé pilotes.

Avril 2015 : la DGOS annonce qu'elle soutiendra financièrement les 500 premiers établissements pouvant attester de l'usage d'une messagerie sécurisée de santé.

Mai – Été 2015 : les premières solutions de logiciels de gestion de cabinet « MSSanté compatibles » arrivent sur le marché. Elles permettent aux professionnels de santé libéraux de récupérer directement dans leur logiciel métier les mails MSSanté.

Septembre 2015 : la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) rejoint le comité de pilotage du déploiement de MSSanté.

Novembre 2015 : l'ARS de la région Auvergne organise avec le GCS SIMPA, les Ordres et les unions régionales des professionnels de santé (URPS) une soirée MSSanté à Clermont-Ferrand pour montrer son implication dans le déploiement des messageries sécurisées de santé.

Novembre 2015 : publication par l'ASIP Santé du guide de référence technique du programme TSN. Ce guide présente notamment un chapitre décrivant les conditions de mise en place de l'envoi d'un compte rendu de biologie médicale structuré par messagerie sécurisée de santé.

Janvier 2016 : adoption de la loi de modernisation du système de santé dont l'article 96 permet à l'assurance maladie de co-piloter avec l'ASIP Santé le déploiement de MSSanté. Les travaux menés par l'ASIP Santé et la CNAMTS visent à proposer un accompagnement de proximité des professionnels de santé.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
[david.petauton@
sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@
sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)

Janvier 2016 : publication du décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale au journal officiel du 28 janvier 2016. Ce décret stipule que les envois des comptes rendus de biologie médicale envoyés par voie électronique doivent l'être par le biais d'une messagerie sécurisée de santé. De plus, l'envoi de ces comptes rendus doit être structuré conformément au volet compte rendu d'examen de biologie médicale défini dans le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé défini par l'ASIP Santé.

Janvier 2016 : l'ARS de la région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes organise avec le GCS e-santé Poitou-Charentes, les Ordres et les URPS de Poitou-Charentes une soirée MSSanté à Poitiers pour montrer son implication dans le déploiement des messageries sécurisées de santé. <https://www.mssante.fr/home/actualites/janvier-2016>

Janvier 2016 : l'ASIP Santé lance une évaluation de son programme d'accompagnement auprès des établissements de santé les plus avancés dans la démarche (286 questionnaires envoyés, 107 réponses) : 90% des établissements déclarent être satisfaits du programme d'accompagnement proposé.

Février 2016 : organisation d'ateliers MSSanté autour des échanges structurés et des fonctionnalités à valeur ajoutée dans les Systèmes d'information hospitaliers avec les éditeurs de systèmes d'information hospitaliers (SIH).

Avril 2016 : l'APHP lance le projet « médecins partenaires » avec l'ASIP Santé et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris. Ce projet doit, entre autres, permettre aux professionnels de santé libéraux travaillant avec l'APHP de recevoir par mail sécurisé MSSanté les documents de sortie d'hospitalisation concernant leurs patients.

Avril 2016 – Mai 2016 : l'ASIP Santé et l'assurance maladie testent avec quelques régions et CPAM pilotes une démarche d'accompagnement régionale pour faciliter le déploiement de MSSanté en soutien aux établissements de santé inscrits dans la démarche d'accompagnement.

Mai 2016 : l'ASIP Santé compte 20 partenaires industriels.

Juin 2016 : un dispositif régional copiloté par l'ASIP Santé et l'Assurance Maladie est lancé afin de converger vers un déploiement territorial renforcé en coordination avec l'ensemble des acteurs terrain : ARS, GCS, CPAM et URPS. Les objectifs sont les suivants :

- Permettre aux différents acteurs d'avoir le même niveau d'information sur l'état du déploiement de MSSanté ;
- Renforcer l'accompagnement auprès des établissements en mettant l'accent sur les usages ;
- Identifier les projets portés par la région susceptibles d'utiliser une messagerie sécurisée ;
- Coordonner les actions d'accompagnement et de promotion de MSSanté au niveau régional ;
- Déployer MSSanté auprès de la médecine de ville et de l'ensemble des acteurs du secteur ambulatoire, notamment grâce à l'appui des CPAM. Celles-ci s'appuient sur leurs relations privilégiées avec les professionnels de santé libéraux et leurs réseaux de conseillers informatiques service (CIS) habitués à accompagner les professionnels de santé libéraux dans la prise en main de leurs outils informatiques.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Janvier 2017 : un appel à projet est lancé par la DGOS auprès des ARS. Destiné à accompagner le développement et l'usage de la MSSanté et du DMP pour la transmission électronique des résultats d'examens de biologie médicale et de la lettre de liaison conformément au Cadre d'Interopérabilité des Système d'Information de Santé (CI-SIS), il devrait amplifier la dynamique d'échange. L'ASIP Santé accompagne les acteurs régionaux dans la mise en œuvre de leurs projets, via des dispositifs à destination des éditeurs et des utilisateurs.

Avril 2017 : l'ASIP Santé fait évoluer son accompagnement auprès des établissements de santé afin d'accélérer le passage à l'usage. Le nouveau dispositif

Juillet 2017 : Dans le cadre de la mise en œuvre du décret 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale, l'ASIP Santé accompagne désormais les laboratoires de biologie médicale dans l'échange MSSanté. Débuté par une large phase de concertation avec les ARS, les GCS e-santé, les syndicats du secteur, les fédérations d'éditeurs et les ordres au 3^{ème} trimestre 2017, ce dispositif d'accompagnement est présentement en phase d'expérimentation sur quelques laboratoires pilotes et amorcera sa généralisation dès 2018.

Novembre 2017 : l'ASIP Santé lance la communauté des opérateurs MSSanté et réunit l'ensemble des opérateurs industriels et régionaux pour la première fois. Dans un contexte de nombre croissant d'opérateurs et de montée en charge des usages, l'objectif fixé pour la communauté est d'adresser collectivement les problématiques techniques et métier rencontrées afin de garantir *in fine* l'adéquation entre besoins utilisateurs et espace de confiance.

Quelques chiffres

- Aujourd'hui, plus de 1974 établissements de santé sont inscrits dans une démarche d'accompagnement pour intégrer l'espace de confiance MSSanté et plus de 1000 établissements, dont la majorité des grands hôpitaux publics et des principaux groupes privés, sont déjà raccordés à l'espace de confiance.
- 64 175 professionnels de santé libéraux ont déjà ouvert une boîte aux lettres MSSanté dont 48 494 sont des médecins (42,3% des médecins en France).
- Au total, ce sont 102 205 boîtes aux lettres MSSanté qui permettent d'échanger près de 500 000 messages dans l'espace de confiance, chaque mois, entre établissements, professionnels de santé, laboratoires, ville et hôpital...

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Retrouvez plus d'information sur www.mssante.fr



Messageries sécurisées de santé

L'espace de confiance MSSanté

En définissant les conditions de développement de messageries sécurisées de santé, les pouvoirs publics répondent à une attente des acteurs de santé de faciliter leurs échanges interprofessionnels, indispensables à la prise en charge de leurs patients dans le respect de la loi et de l'éthique professionnelle.

Afin que les professionnels adhèrent à l'utilisation de messageries sécurisées de santé, celles-ci doivent répondre aux principes suivants :

- universalité : tous les professionnels habilités, quels que soient leurs modes d'exercice, doivent être en capacité de disposer d'un compte de messagerie sécurisée permettant d'échanger avec tous les professionnels habilités, quels que soient les outils utilisés ;
- simplicité : l'émission et la consultation des messages sécurisés ne modifient pas les pratiques habituelles des autres outils de messagerie, y compris en mobilité ;
- sécurité : l'utilisation d'une messagerie sécurisée de santé doit assurer la confidentialité des données de santé à caractère personnel échangées ;
- intérêt : l'utilisation d'une messagerie sécurisée doit créer de la valeur pour les professionnels de santé qui s'en servent. Par exemple, pour gagner du temps médical en recevant directement les comptes rendus d'hospitalisation par mail ou des données structurées qui s'intègrent au dossier patient.

Le système répondant à ces principes est dénommé « l'espace de confiance MSSanté ». Il comprend :

- **un annuaire national MSSanté** s'appuyant sur le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) et ayant vocation à référencer l'ensemble des professionnels de santé (au sens du code de la santé publique) libéraux, ainsi que des professionnels de santé exerçant au sein d'établissements de santé. Cet annuaire commun définit une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés (à terme il permet aux autorités sanitaires de communiquer avec les professionnels de santé des informations relatives à leur exercice, en cas d'alertes sanitaires) ;
- **une « liste blanche » des opérateurs** dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'espace de confiance MSSanté. Cette liste blanche est gérée par l'ASIP Santé ;
- **un référentiel s'appuyant sur les standards de l'Internet et de la messagerie, permettant aux industriels de développer des offres à la fois conformes à la loi, en sécurisant les accès à l'espace de confiance et l'ensemble des canaux d'échanges, et interopérables** entre tous les opérateurs MSSanté.
- **une architecture contractuelle souple et sécurisée** : l'intégration à l'espace de confiance passe par un processus de contractualisation entre les opérateurs et l'ASIP Santé. Au contrat « opérateur » s'ajoute un régime d'autorisation unique (AU-037) adopté par la CNIL en application de l'article 25-II de la loi informatique et libertés, qui permet une intégration rapide des industriels à l'espace de confiance : chaque responsable de traitement doit simplement adresser à la CNIL un engagement de conformité à l'autorisation unique.

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Dossier de presse MSSanté / Février 2018

Toutes les messageries sécurisées de santé existantes peuvent intégrer cet espace de confiance dès lors qu'elles respectent les règles définies par l'ASIP Santé en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur (industriels, fédérations hospitalières, représentants des professionnels de santé etc.). Fondé des standards industriels internationaux, l'espace de confiance MSSanté assure l'interopérabilité entre les messageries qui le rejoignent.

Déjà 291 opérateurs ont fait évoluer leur messagerie pour intégrer l'espace de confiance et peuvent échanger les uns avec les autres des mails sécurisés alors qu'ils n'utilisent pas les mêmes solutions. On compte parmi ces opérateurs 12 groupements de coopération sanitaire en e-santé, qui ont fait migrer leur messagerie régionale dans l'espace de confiance, ainsi que 25 éditeurs industriels. Ils peuvent dès lors proposer à leurs clients, établissements de santé ou professionnels de santé libéraux, des boîtes aux lettres MSSanté avec des noms de domaines répondant à leurs usages (exemple : @chru-toulouse.mssante.fr ; @santnet.mssante.fr ; @mspmayenne.mssante.fr). L'espace de confiance compte aujourd'hui 965 noms de domaines

Schéma : représentation graphique de l'espace de confiance



Une adhésion des industriels du secteur

Grace à la concertation menée par l'ASIP Santé avec les industriels de la e-santé pour la co-construction des règles régissant l'espace de confiance, le système a remporté l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Voici la liste des industriels participant au déploiement de MSSanté :



Qu'est-ce qu'un opérateur de messagerie ?

Dans le contexte MSSanté, l'expression « opérateur de messagerie » désigne tout acteur qui propose un service de messagerie sécurisée de santé à ses utilisateurs, et qui applique les conditions posées par l'ASIP Santé (de sécurité, d'interopérabilité, de conformité avec la loi) lui permettant d'intégrer par contrat l'espace de confiance MSSanté.

Il peut s'agir d'un établissement de santé, d'un éditeur de logiciel, d'une administration, d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) en e-santé...

A titre de comparaison, les échanges de messageries « ordinaires » sont eux aussi gérés par de multiples opérateurs : industriels spécialisés (Free, Orange, Yahoo, etc.), services informatique des employeurs, etc. Tous ces services peuvent être différents en termes de capacité ou de niveau de service et néanmoins communiquer entre eux de façon transparente pour les utilisateurs : pour écrire il suffit de connaître l'adresse de son correspondant, il suffit de partager le même cadre minimal. MSSanté fournit la souplesse des opérateurs traditionnels en ajoutant des pré-requis de sécurité afin de garantir la confidentialité des données échangées.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

Retrouvez plus d'information sur www.mssante.fr



Messageries sécurisées de santé

L'espace de confiance MSSanté séduit les professionnels de santé

Investir dans les outils et services de e-santé n'a de sens que si cela crée de la valeur pour ceux qui les utilisent. C'est ce qui guide l'action de l'ASIP Santé pour l'ensemble de ses projets et en particulier pour l'espace de confiance MSSanté. Pour que les messageries sécurisées soient adoptées par les professionnels de santé libéraux, il faut qu'elles leur soient d'emblée utiles pour leur pratique quotidienne.

L'année 2017 a été celle de la généralisation de l'adoption des messageries sécurisées. Force est de constater que l'ensemble des acteurs sont aujourd'hui au rendez-vous de ce virage numérique : les ordres professionnels et les représentants pour sensibiliser les utilisateurs, les industriels pour faire évoluer leurs offres et intégrer l'espace de confiance MSSanté dans les logiciels métiers, l'Assurance maladie pour participer au déploiement de l'espace de confiance MSSanté sur le terrain en coordination avec les acteurs régionaux... Aujourd'hui, les usages se développent et le nombre de messages échangés dans l'espace de confiance est en croissance.

Les établissements de santé en tête de file

L'ASIP Santé accompagne depuis 2015 de plus en plus d'acteurs de la santé afin qu'ils aient recours à des messageries sécurisées de l'espace de confiance MSSanté. Elle avait tout d'abord lancé en 2015 un plan d'accompagnement des établissements de santé dans la mise en place de messageries sécurisées. Ils sont 1959 à être inscrits dans la démarche d'accompagnement vers l'espace de confiance MSSanté (soit 63% des établissements de santé français), et 981 d'entre eux sont déjà compatibles.

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@sante.gouv.fr

Près d'un tiers des établissements de santé accompagnés arrivent à la dernière étape du programme : ils lancent des actions de communication pour inviter les professionnels de santé libéraux de leur bassin à ouvrir une messagerie sécurisée de l'espace de confiance MSSanté et recevoir les documents de l'hôpital par mails sécurisés. C'est d'ailleurs là où les établissements de santé sont entièrement raccordés à l'espace de confiance MSSanté que le taux d'équipement des médecins libéraux est le plus élevé (voir carte).

C'est bien parti pour les professionnels de santé libéraux

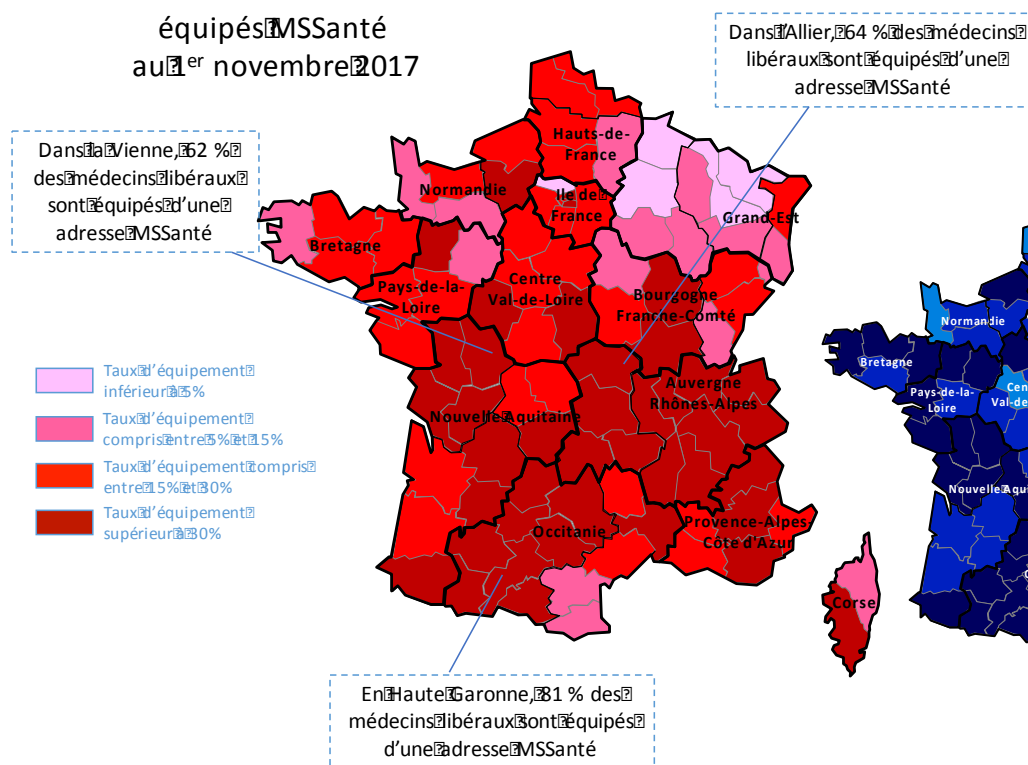
A la fin de l'année 2016, l'ASIP Santé a invité les professionnels de santé libéraux à intégrer l'espace de confiance MSSanté. Un an après, plus de 12 % d'entre eux (médecins, orthoptistes, orthophonistes, pédicures, masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes et maïeuticiens et chirurgiens dentaires) se sont déjà équipés d'une messagerie sécurisée.

Au total, **près de 50 000 professionnels de santé libéraux** français sont équipés d'une messagerie sécurisée. Parmi eux, ils sont **37 329 médecins libéraux** à avoir intégré l'espace de confiance MSSanté, **soit près de un sur trois**.

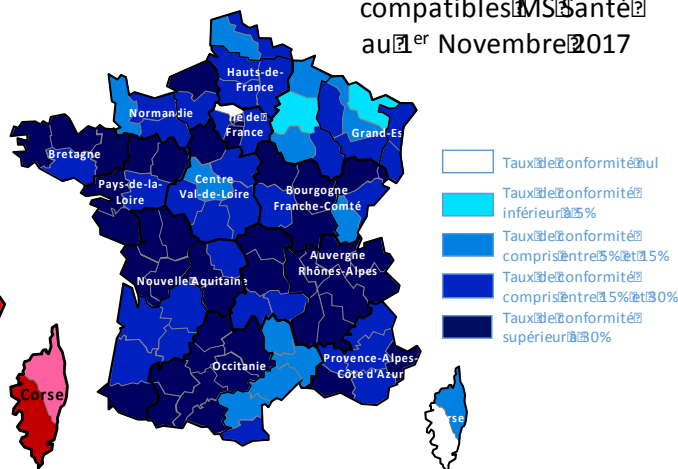
L'envoi des résultats de biologie par les laboratoires d'analyse médicale en bonne voie

L'ASIP Santé expérimente un dispositif d'accompagnement des laboratoires de biologie médicale en phase pilote : 2018 marquera la généralisation de l'accompagnement et l'arrivée massive des LBM dans l'espace de confiance. Cette évolution est facilitée par la réactivité des industriels du secteur qui n'ont pas tardé pour intégrer l'espace de confiance MSSanté aux outils des biologistes, en mettant un point d'honneur à promouvoir la structuration des contenus pour une donnée plus intelligente. **Pour les professionnels de santé, intégrer aujourd'hui l'espace de confiance MSSanté, c'est donc profiter demain de l'arrivée des données des professionnels de la biologie médicale.**

Taux de médecins libéraux équipés MSSanté au 1^{er} novembre 2017



Etablissements de santé compatibles MSSanté au 1^{er} Novembre 2017



Quel que soit le profil des professionnels de santé, il existe des solutions qui leur permettent d'utiliser une messagerie sécurisée de l'espace de confiance MSSanté.

L'intégration de MSSanté dans les logiciels de professionnels de santé est l'un des facteurs importants d'appropriation de la messagerie sécurisée par les professionnels de santé libéraux.

Les éditeurs de la FEIMA (Fédération des éditeurs d'informatique médicale et paramédicale ambulatoire), soutien du projet MSSanté depuis ses débuts, ont fait évoluer leurs offres pour permettre à leurs utilisateurs de lire et envoyer leurs mails MSSanté directement depuis leur logiciel de gestion de cabinet. Ces nouvelles fonctionnalités des outils « métier » permettent d'offrir aux professionnels non seulement un gain de temps significatif mais encore des services à valeur ajoutée qui faciliteront leur exercice quotidien.

Aujourd'hui, les logiciels intégrant MSSanté couvrent une grande partie du secteur. 72 % des médecins généralistes et spécialisés, 73 % des infirmiers, kiné, 78 % pour les pharmacies et 40 % pour les dentistes.

Liste des logiciels de professionnels de santé qui intègrent MSSanté :

Éditeurs / Produits	Typologie d'utilisateurs	Nombre d'utilisateurs
CLM / Crossway	Médecins, MSP, CDS	23 000
CLM / Mediclick	Médecins, MSP, CDS	
CLM / MLM	Médecins, MSP, CDS	
CGM / Axisanté 4	Médecins, MSP, CDS	43 000
CGM / Axisanté 5	Médecins, MSP, CDS	
CGM / Hellodoc	Médecins, MSP, CDS	
EPSILOG / VEGA	Infirmiers, kinés, orthophonistes, orthoptistes, podologues	38 500
RMI / Santé 4000	Infirmiers, kinés, orthophonistes, orthoptistes, podologues, sages-femmes	44 000
RMI / Simply Vitale		
AATLANTIDE / ACTEUR FSE	Médecins, MSP, CDS, Infirmiers, kinés, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes	6 000
ERBIUM-SNAL / ALBUS	Infirmiers	8 000
PHARMAGEST / LGPI	Officines pharmaceutiques	8 850
CEGEDIM / SMART RX	Officines pharmaceutiques	7 311
ISIPHARM / LEO	Officines pharmaceutiques	1 058
JULIE SOFTWARE / Julie	Dentistes	15 000

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@sante.gouv.fr

L'offre régionale est aussi au rendez-vous : depuis juin 2016, un dispositif régional copiloté par l'ASIP Santé et l'Assurance Maladie a été lancé afin de converger vers un déploiement territorial renforcé en coordination avec l'ensemble des acteurs terrain : ARS, GCS, CPAM et URPS.

Liste des solutions disponibles selon les régions :

GCS	Nom de la solution	Destinataires	Région
GCS SARA	Zepa	PSL	Auvergne Rhône Alpes
GIP e-santé ORU PACA	Médimail	ES, PSL	PACA
GCS e-santé Picardie	Messagerie Sécurisée Santé à portée Régionale	ES, PSL	Hauts de France
GCS Mipih	Médimail	ES, PSL	Occitanie
GIP ESEA	ProMess	ES, PSL	Nouvelle Aquitaine
GCS e-santé Bretagne	Messagerie sécurisée Télésanté Bretagne	ES, PSL	Bretagne
GCS EMOSIST	EMOSIST	ES	Franche Comté
GCS e-santé Bourgogne	MSS	ES	Bourgogne
GCS Télésanté Lorraine	Messagerie sécurisée Telesanté Lorraine via le portail SOLSTIS	ES, PSL	Grand Est
GCS e-santé Pays de la Loire	e-sante MAIL	PSL	Pays de la Loire
GCS SIS Martinique	Messagerie de santé sécurisée via le portail e-liane	PSL	Martinique
GCS Océan Indien	Messagerie de santé sécurisée via le portail OIIS	PSL	Mayotte et La Réunion
GCS archipel 97.1	Messagerie de santé sécurisée via le portail Courbaril	PSL	Guadeloupe

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@
sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)

Enfin, **les Ordres professionnels** portent largement l'espace de confiance MSSanté auprès des professionnels de santé avec MAILIZ, ce qui lui permet d'être toujours au plus près de leurs besoins opérationnels au quotidien.

La messagerie sécurisée proposée par les Ordres de santé s'appelle désormais MAILIZ

Mailiz est un service de messagerie gratuit qui, à l'instar des messageries sécurisées régionales ou des solutions intégrées à votre logiciel de gestion de cabinet, fait partie de l'espace de confiance MS Santé. Cela vous permet d'échanger des données médicales entre professionnels en tenant compte des critères de sécurisation et de conformité aux exigences légales.

Mailiz fait partie de l'espace de confiance MS Santé qui comprend :

- Un annuaire national qui référence l'ensemble des professionnels de santé,
- Une « liste blanche » des opérateurs intégrant l'espace de confiance MSSanté.
- Un référentiel « standards de l'Internet et de la messagerie », permettant aux industriels de développer des offres interopérables conformes à la loi.

Mailiz, messagerie 100 % espace de confiance, vient compléter l'offre de messageries sécurisées existantes et permet d'accéder à l'espace de confiance même lorsque l'offre logicielle métier n'existe pas ou ne propose pas de messagerie sécurisée intégrée. Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, ce service de messagerie sécurise tous les échanges professionnels au quotidien.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)
[sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)



Tout savoir sur MSSanté

Questions / Réponses

MSSANTÉ, C'EST QUOI ?

C'est le nom donné au système mis en place par l'ASIP Santé au nom des pouvoirs publics et en concertation avec l'ensemble des Ordres professionnels de santé et des industriels du secteur afin de développer les messageries sécurisées de santé.

Le système MSSanté désigne donc un ensemble de messageries développées par différents « opérateurs de messagerie » intégrés à un espace de confiance.

Intégrées à leur logiciel métier, ces messageries permettent à tous les professionnels de santé d'échanger entre eux par mail, rapidement et en toute sécurité, les données personnelles de santé de leurs patients, dans le respect de la législation en vigueur. Les messageries MSSanté s'appuient sur un annuaire commun et certifié de l'ensemble des professionnels de santé qui permet à tout utilisateur de retrouver facilement un correspondant.

Toute messagerie professionnelle de santé existante peut devenir compatible MSSanté. MSSanté permet donc une interopérabilité inédite entre les messageries des professions de santé, et constitue un levier important pour améliorer la coordination des soins entre les diverses professions de santé.

À QUOI SERT MSSANTÉ ?

L'utilisation de messageries MSSanté simplifie les échanges entre professionnels de santé, dans l'intérêt du patient, en garantissant un haut niveau de sécurité et d'interopérabilité. L'objectif est de faciliter la coordination des soins tout en protégeant la vie privée des patients ainsi que la responsabilité professionnelle des praticiens. L'envoi par mail sécurisé est rapide, sûr et confidentiel. Il contribue ainsi à améliorer la coordination des parcours de santé et les coopérations entre professionnels de santé de différentes disciplines.

Par exemple, les comptes rendus d'hospitalisation peuvent être envoyés rapidement par e-mail à tous les professionnels de santé concernés par la prise en charge d'un patient. À terme, ils pourront également recevoir par e-mail des examens de biologie en données structurées.

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
[david.petauton@
sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@
sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)

POURQUOI UTILISER LES MESSAGERIES SÉCURISÉES DE L'ESPACE DE CONFIANCE MSSANTÉ ?

Quatre bonnes raisons d'adopter une messagerie sécurisée intégrée à l'espace de confiance MSSanté :

- **simplifier les pratiques et gagner du temps**
Échanger par mail sécurisé avec d'autres professionnels de santé permet une meilleure coordination des soins, et améliore les échanges entre la ville et l'hôpital. Grâce à MSSanté, les documents reçus par mail, comme par exemple les comptes rendus de biologie ou d'hospitalisation, alimentent facilement les dossiers patients informatisés.
- **sécuriser les échanges pour une meilleure protection**
La sécurisation des échanges de données de santé à caractère personnel est une obligation légale qui garantit le respect des droits des patients. En ville ou à l'hôpital, au cabinet ou en déplacement, le mail que les professionnels de santé utilisent doit garantir cette sécurité. Grâce à l'espace de confiance MSSanté, la responsabilité professionnelle est protégée en assurant un échange tracé et confidentiel des données de santé des patients.
- **un espace de confiance pour échanger entre professionnels de santé**
L'espace de confiance MSSanté, élaboré en conformité à l'article L.1110-4 du code de la santé publique, permet les échanges de données de santé à caractère personnel entre professionnels participant à la prise en charge d'un même patient. Co-construit avec l'ensemble des acteurs, il est constitué par un ensemble de messageries développées par des « opérateurs » intégrés à l'espace de confiance dans le cadre d'un processus de vérification du respect d'un certain nombre de règles juridiques, techniques et fonctionnelles.

Utiliser une messagerie sécurisée intégrée à l'espace de confiance MSSanté, c'est donc rejoindre un espace où la confiance est de mise. Toute messagerie de santé déjà existante peut être intégrée à cet espace, réservé aux professionnels de santé. Grâce à cet espace de confiance commun et à l'annuaire MSSanté, les professionnels de santé peuvent retrouver rapidement en tout point du territoire les coordonnées des autres professionnels de santé disposant d'une messagerie sécurisée MSSanté, quel que soit l'opérateur (messagerie d'établissement, éditeur de logiciel, opérateur régional...).

- **un système unique de messagerie pour tous les professionnels et établissements de santé**
Les messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté s'appuient sur des standards industriels internationaux permettant aux industriels de développer des offres interopérables entre elles. Cette interopérabilité technique est complétée par une « liste blanche de domaines », qui regroupe l'ensemble des domaines de messagerie des opérateurs autorisés à échanger dans l'espace de confiance MSSanté.

Enfin, l'annuaire national MSSanté, qui référencera bientôt l'ensemble des professionnels habilités à échanger des données de santé personnelles, permet à MSSanté d'être le seul système à ce jour permettant d'échanger des mails sécurisés entre différentes professions de santé, voire avec le secteur médico-social.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
david.petauton@
sante.gouv.fr

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
julie.messier@
sante.gouv.fr

EST-CE OBLIGATOIRE ?

L'utilisation d'une messagerie professionnelle intégrée à l'espace de confiance MSSanté n'est pas en tant que telle obligatoire. Tout professionnel de santé est cependant tenu de respecter le cadre juridique encadrant l'échange des données personnelles de santé (article L1110-4 du code de la santé publique) ainsi que leur hébergement (article L1111-8). Les données de santé à caractère personnel sont des données sensibles, protégées par la loi et dont le traitement est soumis aux principes de la protection des données personnelles tels que définis par la loi Informatique et Libertés.

Une messagerie professionnelle MSSanté intègre le respect de ces obligations.

QUI PEUT UTILISER UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE DE L'ESPACE DE CONFIANCE MSSANTÉ ?

MSSanté est réservée aux professionnels de santé (médecins, sages-femmes, odontologistes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie et en pharmacie hospitalière, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes et psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale et techniciens de laboratoire médical, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes et orthésistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers), qu'ils exercent en ville ou à l'hôpital. Dans certains cas précis et à titre expérimental, les messageries intégrées à l'espace de confiance MSSanté peuvent même être accessibles aux professionnels du secteur médico-social (dans le cadre par exemple des expérimentations PAERPA, personnes âgées en risque de perte d'autonomie).

Pour cela, chaque professionnel de santé doit être préalablement enregistré auprès de son ordre professionnel ou de son autorité d'enregistrement.

Est-ce que les secrétaires médicales peuvent disposer d'une adresse mail sécurisée ?

Oui, elles peuvent utiliser MSSanté sous la responsabilité du professionnel de santé ou de l'établissement de santé qui les emploie, dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité prévues par les textes en vigueur. Les secrétaires médicales sont tenues au secret professionnel. Elles ne peuvent cependant pas disposer de boîtes aux lettres nominatives (du type prenom.nom@xxx.mssante.fr) mais seulement accéder à des boîtes aux lettres génériques (du type secretariat-cabinetxxx@yyy.mssante.fr).

UNE MESSAGERIE SÉCURISÉE INTÉGRÉE À L'ESPACE DE CONFIANCE MSSANTÉ PERMETTENT-ELLE L'ENVOI D'INFORMATIONS À DES PATIENTS ?

Non, les messageries sécurisées MSSanté sont réservées aux échanges entre professionnels de santé. Le DMP, Dossier Médical Partagé, permet de partager avec le patient les informations de santé utiles à la coordination des soins qui le concernent.

LE MAIL A-T-IL UNE VALEUR DE PREUVE ?

Le dispositif mis en place pour le système MSSanté permet de garantir au récepteur de la messagerie l'identité de l'émetteur du message avec un fort niveau d'imputabilité du message et donc de son contenu.

En acceptant les conditions générales d'utilisation (CGU) du service MSSanté, les utilisateurs de la messagerie s'accordent à reconnaître la même valeur probante aux écrits électroniques transmis via la MSSanté qu'aux écrits sur support papier ; ils s'engagent ainsi à ne pas contester la valeur probante des documents sur le fondement de leur nature électronique.

Contact presse

ASIP Santé

David PETAUTON
01 58 45 32 89
[david.petauton@
sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@
sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)

COMMENT TROUVER UN CORRESPONDANT MSSANTÉ ?

Le système MSSanté propose un annuaire commun de tous les professionnels de santé. Cet annuaire permet de rechercher des professionnels de santé selon différents critères : nom, profession et spécialité, lieu d'exercice, etc. Il sera intégré dans les carnets d'adresses des logiciels compatibles MSSanté.

Il contient les adresses sécurisées de tous les professionnels de santé, qu'ils aient ouvert ou non leur boîte aux lettres MSSanté.

COMMENT OBTENIR UNE ADRESSE MSSANTÉ ?

Comme pour une boîte aux lettres non sécurisée, plusieurs opérateurs proposent de créer des boîtes. La liste des opérateurs MSSanté est accessible sur le site [mssante.fr](https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs) dans la rubrique opérateurs MSSanté (<https://www.mssante.fr/home/etab-operateurs>).

En fonction de l'opérateur choisi, plusieurs modes d'accès à ses mails sécurisés seront possibles : accès dans un webmail, dans un client de messagerie (type Apple Mail ou Thunderbird), sur une application mobile, directement dans le logiciel de cabinet etc.

EST-CE GRATUIT ?

L'ASIP Santé fait partie des opérateurs MSSanté et propose, pour le compte des Ordres professionnels, un service de messagerie simple accessible gratuitement depuis <https://cms.mssante.fr/web/mss/accueil>. Il permet à tout professionnel de santé équipé d'une carte CPS de se créer une adresse mail MSSanté. Mis en place au démarrage de MSSanté pour faciliter l'adoption du mail sécurisé et promouvoir les premiers usages, il s'agit d'un service minimal, facilement accessible et volontairement limité en capacité et en fonctionnalités pour éviter toute situation de concurrence vis-à-vis des industriels.

Des solutions de messageries sécurisées offrant davantage de fonctionnalités sont proposées par d'autres opérateurs à des coûts variant selon leur modèle économique.

QUELS TYPES DE DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS ?

Comme avec votre messagerie habituelle, il est possible d'envoyer tous types de documents : images, pdf... À terme, des documents intégrant de la donnée structurée, c'est-à-dire directement interprétable par les logiciels de santé, pourra être échangée par ce biais, facilitant encore le travail des professionnels.

Retrouvez plus d'information sur www.mssante.fr

Contact presse

ASIP Santé
David PETAUTON
01 58 45 32 89
[david.petauton@
sante.gouv.fr](mailto:david.petauton@sante.gouv.fr)

Julie MESSIER
01 58 45 33 20
[julie.messier@
sante.gouv.fr](mailto:julie.messier@sante.gouv.fr)